

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 25
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 23 mai 2020**

Le 23 mai 2020, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du Maire sortant, Mme GAUQUELIN Françoise, en date du 18 mai 2020, réuni exceptionnellement en salle des fêtes en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GERVAIS Annie, en qualité de doyenne de l'assemblée

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M. BUGNET Jean Marc, Mme ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M. SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, Mme BOULIEU Anne Marie, Mme FAVETTA Evelyne, M. PUYJALINET Eric, M. GAUFRETEAU Philippe, M. CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, Mme BARRAULT Claire, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, Mme LE FLEM Céline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. SOLARI Charles a donné pouvoir à M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique a donné pouvoir à M. DELAFOSSE Loïc

Absents :

Secrétaire : M. GIRARDOT Clément

Tampon visa de la
Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20200523-19-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2020

N°19-2020 – Election du Maire

Le Conseil municipal.

Vu les articles L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Etant rappelé que le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme GERVAIS Annie sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. LEVEQUE Guillaume et M. FOURNIER MOTTET Benoit acceptent de constituer le bureau.

Mme GERVAIS Annie demande alors s'il y a des candidats.

Mme GAUQUELIN Françoise se porte candidate.

Mme GERVAIS Annie enregistre la candidature de Mme GAUQUELIN Françoise et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Mme GERVAIS Annie proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2

- suffrages exprimés : 25

- majorité requise : 13

A obtenu Mme GAUQUELIN Françoise : 25 voix

Mme GAUQUELIN Françoise ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Extrait certifié conforme*

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 23 mai 2020

Et publication 23 mai 2020

Le Maire

Françoise GAUQUELIN

